

**Compte rendu de la réunion ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL
du 27 septembre 2017 à 20 heures 30**

Président : DESCHIZEAUX Jean-Claude.

Présents : BAILLE Laetitia, BERNARD Arlette, CHMARA Patricia, DAVIDIAN Philippe, DESCHIZEAUX Jean-Claude, GUILLOT Rémy, KWAS MOREIRA Stéphanie, LAGRANGE Robert, MAUPPIN Yoann, MEUNIER Stéphane.

Excusés : PERRIER Ghislaine (pouvoir à BERNARD Arlette), ROUSSET Alexandre, VILLARDIER Paula (pouvoir à CHMARA Patricia).

Absents : BOISSON Michel, LOBJOIE Delphine.

Secrétaire de séance : BAILLE Laetitia.

-+---+

Approbation du compte rendu de la séance du 30 août 2017

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 30 août 2017.

Vote du taux de la taxe d'aménagement

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le taux de la taxe d'aménagement a été fixé à 4 % par délibération du 26 octobre 2011.

Monsieur le Maire propose de fixer à 5 % le nouveau taux de la taxe d'aménagement à compter du 01 janvier 2018.

Le Conseil Municipal :

- fixe, à l'unanimité, le nouveau taux de la taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire communal à compter du 01 janvier 2018 à 5 %.

- décide, à l'unanimité, de maintenir les exonérations décidées par délibération du Conseil Municipal en date du 26 novembre 2014 : exonération, en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme, de 50 % de la surface des abris de jardin soumis à déclaration préalable.

- décide de ne pas maintenir (1 abstention) les exonérations décidées par délibération du Conseil Municipal en date du 27 février 2013 :

➤ Les surfaces annexes à usage de stationnement des locaux mentionnés au 1^o de l'article L. 331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2^o de l'article L. 331-7 (il s'agit notamment d'exonérer les stationnements intérieurs des logements financés en PSLA, PLUS, PLS).

➤ Les surfaces des locaux annexes à usage de stationnement des immeubles autres que d'habitation individuelle.

Remplacement pour délégation aux syndicats

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Monsieur Michel BOISSON, conseiller municipal et délégué au Syndicat Intercommunal des Eaux de Montmerle et Environs et au Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne, n'assiste plus aux réunions du Conseil Municipal et des commissions.

Monsieur le Maire propose de lui retirer ses délégations à ces deux syndicats, et de nommer un nouveau délégué titulaire et un nouveau délégué suppléant au Syndicat Intercommunal des Eaux de Montmerle et Environs.

Pour le Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne, compte tenu des dispositions liées à la loi NOTRe qui s'appliqueront au 01 janvier 2018, Monsieur le Maire propose de ne pas procéder à son remplacement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retirer à Monsieur Michel BOISSON, conseiller municipal, ses délégations au Syndicat Intercommunal des Eaux de Montmerle et Environs et au Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne à compter du 01 octobre 2017.

Les nouveaux délégués au Syndicat Intercommunal des Eaux de Montmerle et Environs sont élus :

➤ délégué titulaire : Monsieur Rémy GUILLOT

➤ délégué suppléant : Monsieur Philippe DAVIDIAN

Le Conseil Municipal décide de ne pas remplacer Monsieur Michel BOISSON au Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne.

Locaux de l'aire de loisirs : signature des conventions d'utilisation avec les associations

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que les locaux de l'aire de loisirs sont mis à la disposition des associations résidentes (société de Chasse, club de pétanque, ASGGM et ASCEM). Des conventions d'une durée de un an seront signées avec les associations pour cette mise à disposition ; Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à les signer. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les conventions de mise à disposition du local de l'aire de loisirs.

Redevance d'Occupation du Domaine Public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité ou de gaz

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'une redevance peut être instaurée pour l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz.

Le Syndicat d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) propose d'assurer, pour le compte de la commune, la perception des montants correspondants et à ce gracieusement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'instaurer cette redevance et charge le Syndicat d'énergie et de e-communication de l'Ain d'assurer, pour le compte de la commune, la perception de la redevance.

Rapport de la Commission Locale d'évaluation des charges transférées

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que plusieurs dispositions de la loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2017, notamment :

- création de la Communauté de Communes Val de Saône Centre par fusion des Communautés de Communes Val de Saône Chalaronne et Montmerle 3 Rivières,
- transfert de la compétence Aire d'Accueil des Gens du Voyage à l'intercommunalité,
- suppression de l'intérêt communautaire pour les actions de développement économique et les zones d'activité économique.

Ces dispositions ont des conséquences sur l'exercice des compétences précitées et l'ensemble des charges transférées au 1^{er} janvier 2017 ont été évaluées par la Commission Locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) :

- zone d'activité de Chaleins qui était restée partiellement communale depuis son adhésion à la Communauté de Communes Montmerle 3 rivières en 2013, comprenant notamment le transfert en pleine propriété de deux ateliers-relais à la Communauté de Communes,
- le financement de la Mission Locale Jeunes et d'une plateforme d'initiative locale (VSDI) qui était exercé uniquement par la Communauté de Communes Montmerle 3 Rivières et qui est étendu dès le 1^{er} janvier 2017 à tout le territoire de la nouvelle intercommunalité, dans la mesure où il s'agit d'une compétence obligatoire,
- le transfert de la gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage de la commune de Montmerle Sur Saône à l'intercommunalité.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le rapport de la Commission Locale d'évaluation des charges transférées qui a été adopté à l'unanimité par ses membres le 07 septembre 2017, et demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ce rapport.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le rapport de la Commission Locale d'évaluation des charges transférées. La délibération sera transmise à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Val de Saône Centre.

Solidarité pour les sinistrés d'outremer

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que l'Association des Maires de France appelle à la solidarité nationale avec les victimes de l'ouragan IRMA.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas verser de don.

Informations sur Visionis VI

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Communauté de Communes Val de Saône Centre va réaliser une extension de la zone d'activités de Montceaux qui comprendra cinq lots.

Les travaux débuteront au cours du 1^{er} semestre 2018.

Un tourne à gauche sera réalisé sur la RD17 afin de faciliter la circulation ; les travaux réalisés sous maîtrise d'œuvre du Département vont commencer prochainement.

Compte rendu de la séance du conseil communautaire du 29 août 2017

Monsieur le Maire rend compte de la séance du conseil communautaire qui a eu lieu le 29 août 2017 (détail sur le site de la Communauté de Communes Val de Saône Centre).

Compte rendu des commissions

- Bâtiments communaux :

La réfection de la toiture de la mairie est terminée.

Une pièce de la friteuse, située au local de l'aire de loisirs, est à remplacer.

L'entreprise SOCOTEC a contrôlé les systèmes de sécurité incendie ; la batterie de l'alarme de la salle polyvalente est à remplacer.

L'école a procédé à un exercice d'évacuation incendie ; l'alarme située dans la salle de motricité ne fonctionne plus.

L'entreprise APAVE a réalisé la vérification des installations électriques des bâtiments communaux ; les travaux de mise en conformité seront réalisés par l'entreprise FORAY PERRAUD.

L'entreprise BODET a vérifié l'horloge et les cloches de l'église. Des travaux sont à prévoir à l'angélus ; le coût est estimé à 2.253,60 euros TTC. Une demande de participation sera adressée à la Paroisse pour financer une partie des travaux.

Les accès de la grande salle de la salle polyvalente seront condamnés afin que les locataires qui ne louent que la petite salle ne puissent y accéder.

- Fleurissement :

La commune de Montceaux est classée 10^{ème} au concours de fleurissement 2017 (catégorie de 1.001 à 2.000 habitants).

Le bénéfice réalisé lors du marché aux fleurs s'élève à 236 euros.

La commission étudie un projet d'aménagement de jeux pour enfants sur la partie engazonnée de l'espace de loisirs.

- Scolaire :

L'entreprise SEGUIGNE ET RUIZ a réalisé le grand nettoyage des locaux de l'école avant la rentrée des classes ; des ajustements sont à prévoir dans le contrat d'entretien.

L'assemblée générale du Sou des Ecoles a eu lieu le 15 septembre 2017 ; un bureau collégial a été formé.

Le Sou des Ecoles ne souhaite pas participer au financement des cours de piscine à Chatillon sur Chalaronne pour une classe de l'école.

- Urbanisme :

Le point est fait sur les dossiers en cours d'instruction.

- Communication :

Le flash infos de septembre sera distribué dans chaque foyer.

Le bulletin municipal paraîtra fin décembre ; les articles sont à remettre au secrétariat de mairie pour le 06 octobre.

La prochaine réunion de la commission est fixée au 16 octobre.

- Vie associative :

La réunion des associations aura lieu le 28 septembre (20 heures pour les associations résidentes et 20 heures 30 pour toutes les associations).

L'AGLCA organise une formation pour les bénévoles d'associations intitulée « les connaissances de base de l'association » le 23 novembre 2017 à Montceaux.

L'assemblée générale de l'école de musique a eu lieu le 16 septembre. Des cours de musique auront lieu à la salle d'activités le vendredi de 18h30 à 20h15.

Le point est fait sur les manifestations qui auront lieu en octobre 2017.

- CCAS :

Monsieur le Maire a rencontré le directeur départemental de la Croix Rouge pour échanger sur la situation de l'antenne locale qui a connu la démission de 35 bénévoles.

La réunion publique pour la présentation des mutuelles de santé négociées a eu lieu le vendredi 22 septembre ; UniCité tiendra une permanence sur rendez-vous le mardi de 14h à 19h et le jeudi de 14h à 16h30.

Deux logements T3 de la SEMCODA sont disponibles.

Le repas du CCAS est fixé au samedi 13 janvier 2018.

- **Téléthon** :

La 1^{ère} réunion de préparation du Téléthon a eu lieu le jeudi 14 septembre à Montceaux ; les prochaines réunions sont fixées au 18 octobre et 22 novembre à 20h à la salle polyvalente.

- **Voirie** :

Deux panneaux ont été installés aux Rivaux pour informer les habitants de l'extinction de l'éclairage public.

Trois panneaux « Voisins vigilants » seront posés dès que le protocole sera signé avec Monsieur le Préfet.

Le stationnement des véhicules de plus de 3,50 tonnes sera interdit sur le parking de l'école et de la salle polyvalente.

L'entreprise AXIMA va réaliser les travaux de voirie dans les prochains jours.

L'élagage des accotements des voies communales sera fait courant octobre.

- **Finances** :

Le point est fait sur la consommation des crédits budgétaires 2017.

- **Eclairage public** :

L'extinction de l'éclairage public aux Rivaux et Brulet est en fonction depuis le 10 septembre 2017 (extinction du dimanche au jeudi de 23h à 05h). Un devis sera demandé au Syndicat Intercommunal d'Energie et de E-communication de l'Ain pour l'extinction de l'éclairage public sur l'ensemble de la commune.

Divers

Le Conseil Municipal :

- est informé :

. que l'installation d'un radar sur route départementale est à demander par courrier motivé à Monsieur le Préfet.

. que les membres du Conseil Municipal sont invités à l'inauguration des Gîtes de la Calonne le samedi 14 octobre.

. que Monsieur Dominique MARTIN a reçu le prix Aurhalpins du Patrimoine, prix coup de cœur du jury, pour la restauration du moulin Crozet ; une réception sera organisée pour la remise de ce prix le 28 octobre à 10h ; le vin d'honneur sera pris en charge par la commune.

. que Monsieur le Préfet de l'Ain a nommé Madame VILLARDIER Paula, déléguée à la commission administrative pour la révision de la liste électorale.

. qu'une enquête publique aura lieu à Chaleins du 03 octobre 2017 au 04 novembre 2017 pour la demande d'autorisation unique présentée par la SARL Ferme éolienne de Chaleins en vue d'exploiter un parc éolien de 5 aérogénérateurs à Chaleins. Monsieur le Maire fait part que ce projet est refusé par municipalité et la population de Chaleins. Le Conseil Municipal devra donner son avis sur cette demande lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

. que le stationnement de certains véhicules bloque la circulation lors de la sortie des élèves du collège.

. qu'un passage a été délimité le long de la RD88 au Grand Rivolet pour la sécurité des piétons.

Un cheminement mode doux sera étudié par la Communauté de Communes Val de Saône Centre.

. que les points suivants seront inscrits à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil Municipal : révision du Plan Local d'Urbanisme, modification des statuts de la Communauté de Communes Val de Saône Centre, décision sur la reprise de concessions temporaires au cimetière.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mercredi 25 octobre 2017 à 20h30.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire, déclare la réunion close.

La séance est levée à vingt trois heures.

